Conseil des droits de l’homme

46e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Afghanistan**

Genève, le 29 avril 2024

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de l'Afghanistan et formule les recommandations suivantes, en reconnaissant les conditions cadre spéciales dans ce cas:

1. Mener sans délai des enquêtes approfondies sur toutes les allégations de torture et autres mauvais traitements infligés aux détenus, de disparitions forcées et d'exécutions sommaires, et poursuivre de manière appropriée toutes les personnes responsables d'avoir commis, ordonné ou assumé la responsabilité supérieure de ces crimes.
2. Permettre aux médias et aux journalistes de fonctionner et de travailler librement sans crainte de représailles, notamment en diffusant des informations critiques.
3. Mettre fin à l'interdiction aux femmes de travailler pour les Nations unies, les agences non gouvernementales et pour d'autres entités, y compris des fonctions publiques, comme première étape vers la fin aux interdictions concernant toutes les autres formes de travail.
4. Garantir aux femmes et aux filles un accès égal et complet à tous les niveaux d’éducation y inclus secondaire et universitaire.

La Suisse espère que ces points peuvent être repris de manière constructive avec les Talibans lors d'une prochaine visite d'une délégation suisse à Kaboul.

Je vous remercie.